

Séance du 20 mars 2026

Arrondissement de GRENOBLE
Canton de SAINT EGREVE



Commune de SARCENAS

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/03/2026

Délibération n° 260320-02

Fixation du nombre d'adjoints

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SARCENAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie en salle du Conseil,

Présidente : Annie PRAT

Présents : Annie PRAT, Sylvain DULOUTRE, Chantal DURANTON, Sébastien ODDOS, Jean-Luc PESLE, Marié-France CROIX, Pierre HILY-BLANT, Yann DAVIN, Aldric MATHIEU, Mathilde POPINEAU, Célié CHANEAC

Secrétaire de séance : Célié CHANEAC

Excusés ayant donné pouvoir :

Absents :

▲ **02. Fixation du nombre d'adjoints**

Vu le CGCT, notamment l'article L. 2122-2 (le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints, dans la limite de 30 % de l'effectif légal du conseil),

Considérant les besoins de fonctionnement et d'organisation de l'exécutif municipal,

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE :**

Article 1 : Le nombre d'adjoints au Maire est fixé à 3

Nombre de conseillers en exercice :

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré en Mairie de SARCENAS, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre

Annie PRAT
Maire de Sarcenas

